

## Conditions générales et informations importantes

### 1. Sur la définition et les objectifs de la boutique des sciences

La Boutique des Sciences de l'ENS Cachan est une plateforme ayant pour vocation de **faire bénéficier toute personne, association ou groupement civils** d'une expertise scientifique rigoureuse dans le but de résoudre **un problème d'intérêt collectif** et dans un esprit de **coopération** entre les deux parties.

La boutique des sciences, cherche une réponse à la question du demandeur à travers la **production de connaissances scientifiques**, si cette question nécessite un travail de recherche, et n'a donc pas pour but la vulgarisation scientifique ou la synthèse de faits scientifiques précis déjà établis.

Dans cette charte, la « **BdS** » désignera la **Boutique des Sciences de l'ENS Cachan**, et le « demandeur » désignera toute personne, association ou groupement ayant soumis une demande à la Boutique des Sciences de l'ENS Cachan.

### 2. Sur le « déroulement d'une recherche »

La BdS et le demandeur définissent **ensemble** l'objet et les **objectifs de la recherche**.

Une **participation financière** peut être demandée selon les ressources du demandeur et le coût de la recherche. Cependant le coût de la recherche est principalement supporté par le laboratoire d'accueil et/ou subvention spécifique.

La BdS, le chargé de recherche et le demandeur établissent un **calendrier de travail et de rencontres**. Ils pourront ainsi régulièrement faire le **bilan de leurs travaux** et les réorienter si besoin est.

La recherche est menée par le moyen d'**investigations sur le terrain**, d'**expériences en laboratoire** et utilisation d'acquis scientifiques dans différents domaines.

**Communication et collaboration entre le demandeur et le chargé de recherche sont indispensables à l'aboutissement du projet.** Le demandeur renseigne et accompagne sur le terrain le chargé de recherche. Celui-ci se tient à la disposition du demandeur pour toutes explications, dans la limite du respect de sa vie privée et dans le cadre de la recherche menée par la BdS.

La possibilité d'une **absence de résultats** n'est pas exclue. En revanche, un **rapport** est systématiquement rédigé à l'issue d'une recherche menée par la BdS. Le rapport est rendu **public** et consultable par tous mais il reste, ainsi que les résultats, **propriété de la BdS**. Nul ne peut en tirer de profits financiers directs.

Le **rapport final** rédigé à l'issue des travaux contient :

- Une analyse du problème initial (situation, acteurs, historique, implication sociale)
- La définition de l'axe de recherche choisi (questions traitées, objectifs)
- Les méthodes mises en œuvre et les résultats obtenus
- Une interprétation des résultats
- Une conclusion sur le problème, qui peut être un avis sur d'éventuelles solutions, des prévisions sur l'évolution du problème. Toutefois, la BdS et le chargé de recherche ne peuvent être tenus responsables des conséquences engendrées par l'application de l'avis émis dans le rapport sous forme de prévisions.

Le demandeur tient la BdS informée de **l'évolution de la situation** après la fin de la recherche selon le calendrier prévu.

La BdS se réserve le droit de refuser une demande.